



La Saint-Jaques, Abbaye d'Etoy

Assemblée générale ordinaire  
Le 27 janvier 2023, 20h<sup>00</sup>  
Salle du Conseil communal, Etoy

## Procès-Verbal

### Bienvenue et Préambule

L'Abbé-président souhaite une bonne et heureuse année 2023 à tous les participants, ainsi qu'à l'Abbaye de la St-Jaques.

Un courrier a été adressé le 7 décembre 2022 comprenant (selon article 2 des Statuts) :

- Convocation à l'AG avec ordre du jour,
- Formulaire d'inscription aux activités 2023
- Formulaire de commande de polo
- Deux factures avec relevé de situation ont) cotisation 2023 b) avance de fête, personnalisées et automatisées.

Pour la première fois, l'envoi a été effectué par courrier électronique à tous les membres titulaires d'une adresse mail. Un envoi par courrier a été effectué aux membres n'ayant pas d'adresse mail.

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 août 2022
3. Rapport de l'Abbé-président
4. Rapport sur les tirs 2022
5. Compte-rendu de la fête 2022
6. Présentation des comptes de la fête 2022
7. Présentation des comptes de l'exercice 2022
8. Rapport de la Commission de vérification des comptes
9. Adoption des comptes 2022 et décharge au Conseil
10. Finance d'entrée
11. Admission de nouveaux membres / Décès (**ajout**) / Démissions / Exclusions (**ajout**)
12. Programme des activités 2023
13. Cotisation et avance de fête 2024
14. Election d'un nouveau banneret (hors Conseil)
15. Nomination de la Commission de vérification des comptes
16. Informations relatives à la réglementation sur les armes et les munitions autorisées lors des tirs de l'Abbaye
17. Divers et propositions individuelles
18. Lecture d'un ancien procès-verbal

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec les 2 modifications au point 11.

## 1 Appel

Antoine Magnollay, Greffier, fait l'appel. 50 membres sont présents.

Excusés :

Bernard	Ansermot	Fanny	Lorenzi
Emilie	Autier	Yanis	Magnollay
Philippe	Bohren	Gaelle	Magnollay
Olivier	Bolomey	André	Meyer
Gérald	Bonzon	Christelle	Meyer
Ludovic	Bonzon	Patrick	Monod
Jean-Luc	Buchet	Pierre-Alfred	Monsciani
Charles	Dassio	Frédéric	Nicola
Yves	Deletra	René	Nicolier
Eric	Favre	Domingo	Olaya
Julien	Favre	Jean-François	Pernet
Raphaël	Favre	Hugo	Pradervand
Dominique	Favre	Jean-Luc	Rochat
Damien	Favre	François	Schnyder
José-Manuel	Fernandez	Julien	Spring
Ghislaine	Flury	Julianne	Urfer
Michel	Guibert	Henri	Vidoudez
Valérie	Husler	John	Daiz
Audrey	Lapalud	Didier	Laurent
Philippe	Laurent		

Au nom de la St-Jaques, l'Abbé-président formule des vœux de santé et de bon rétablissement à tous les St-Jaquins retenus par la maladie ou accidentés.

## 2 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 août 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 août 2022 a été mis à disposition des membres sur notre site Internet.

La parole n'est pas demandée à ce sujet.

Il est adopté à la majorité avec 2 abstentions.

### 3 Rapport de l'Abbé-président

Notre Abbé-Président nous présente les activités du Conseil en 2022

L'organisation de la fête commémorant le 306e anniversaire de notre confrérie, les 13, 14 et 15 août, a mobilisé les membres du Conseil, ainsi que de nombreux bénévoles durant l'année 2022. Grâce à tous les efforts consentis, la fête s'est très bien déroulée, sous une météo quasi idéale.

Notre Abbé-Président tient à relever l'excellente ambiance qui a régné avant, durant et après la fête. Les tirs des samedis 6 et 13 août 2022 se sont parfaitement déroulés ; un grand merci à la Société de Tir Sportif L'Ecureuil ainsi qu'aux moniteurs de tir qui ont parfaitement assuré la sécurité des tirs.

Il se doit de mentionner le « couac » constaté lors de la soirée du samedi 13 août ; malgré toutes les précautions prises par votre Conseil, notre cantinier n'a pas été en mesure d'assurer convenablement le service des nombreux participants à cette soirée sur la place de fête. La journée du dimanche 14 août s'est parfaitement déroulée. Il relève en particulier la cérémonie du couronnement, qui reste un moment très fort de notre fête. Il n'est pas près d'oublier l'émotion des rois au moment où ils se sont présentés devant les Saint-Jaquins et le nombreux public présent. Le banquet avec la partie officielle, les cortèges et les réceptions des rois ont été les autres moments clés de cette journée.

S'agissant de la journée du lundi 15 août, l'Abbé-président relève que nous avons dû modifier au dernier moment le programme du banquet afin que notre invitée d'honneur puisse prendre la parole dans le bref temps qu'elle avait à disposition. Les cortège, la réception chez les rois 2022 et la cérémonie de remise du drapeau se sont parfaitement déroulés, qui plus est sous un chaud soleil.

Notre Abbé remercie la Fanfare municipale d'Etoy, la Société de Jeunesse d'Etoy, notre forain Jean-Daniel Bergdorf, notre cantinier Les Marmitons du Terroir, la Fanfare des vétérans vaudois, nos orchestres de bal et nos huit demoiselles d'honneur. Des remerciements vont également à la Commune d'Etoy et son personnel pour la mise à disposition des locaux. Et enfin, un grand merci à tous nos bénévoles et, bien entendu, à tous les Saint-Jaquins qui ont participé à la fête et à sa réussite.

Cela a été un grand honneur et un grand plaisir pour notre Abbé-président de conduire l'organisation de notre fête.

Votre Conseil a par ailleurs traité de nombreux autres sujets au cours de l'année 2022, dont :

- Représentation à l'Assemblée générale de la Fédération des Abbayes Vaudoises
- Représentations lors des Abbayes des sociétés voisines et amies
- Mise à jour des cahiers des charges
- Nouveau site Internet
- Envoi de rappels pour cotisations impayées
- Inscriptions au Concours des Abbayes vaudoises dans le cadre du Tir cantonal vaudois 2022
- Inscriptions au Tir Inter-Abbayes des Abbayes de la Côte
- Soirée de réception des nouveaux citoyens
- Séance avec le Comité de la Société de Jeunesse d'Etoy
- Préparation de l'Assemblée générale 2023
- Elaboration et envoi des documents en vue de l'Assemblée générale 2023

Enfin, le Conseil a effectué une agréable sortie le 3 décembre 2022. Nous avons pu visiter l'exposition « Noblesse oblige » au Château de Prangins – Musée national, sous la conduite de sa directrice Madame Helen Bieri Thomson, qui n'est autre que l'épouse de notre trésorier. Nous nous sommes rendus ensuite à Gland pour la visite de la « Villa rose », ancien fortin militaire, ceci sous la conduite de notre ami Denis Scherz. La

sortie s'est terminée après une sympathique dégustation et un repas dans un restaurant de la région. A relever l'agréable participation des conjointes des membres du Conseil lors de cette sortie.

L'Abbé-président adresse ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil pour leur engagement tout au long de l'année 2022 et plus particulièrement pour l'organisation de la fête, qui a nécessité un grand engagement de la part de chacun.

Le rapport est validé par applaudissements.

#### 4 Rapport sur les tirs 2021

Notre Abbé-président présente la participation des Saint-Jaquins aux différents tirs 2022, soit :

- Tir des 6 et 13 août 2022 - Fête de l'Abbaye de la Saint-Jaques d'Etoy, 69 Saint-Jaquins ont participé aux deux journées de tirs. Les résultats de tous les tirs de la fête sont disponibles sur notre site Internet.
- Tir Inter-Abbeyes des 7, 9 et 10 septembre 2022 organisé par l'Abbaye des Amis de Morges, Les résultats détaillés pourront être consultés après l'assemblée. Participation de 13 Saint-Jaquins.
- Tir de clôture de la Société de Tir Sportif l'Ecureuil du 29 octobre 2022, participation d'un bon nombre de Saint-Jaquins.

La parole est donnée à Vincent Bovet, Directeur des tirs. Celui-ci présente les résultats détaillés de la cible FAV du Tir Cantonal Vaudois et du tir de clôture. Il présente également les informations en lien avec le tir Inter-Abbeyes.

#### 5 Compte-rendu de la fête 2022

La parole est donnée à notre greffier pour la lecture du compte-rendu de la fête 2022.

Le compte-rendu est validé par applaudissements.

Ce compte-rendu sera annexé a présent procès-verbal.

#### 6 Présentation des comptes de la fête 2022

Notre trésorier, Mathew Thomson, présente les comptes de la fête 2022.

##### Fête 2022 - budget vs réalisé

	Budget 2022	Réalisé 2022
DEPENSES		
Charges	- 48,000	45,802
Prix	- 6,000 -	5,206
Fanfare	- 2,000 -	2,000
Samedi	- 4,800 -	4,800
Dimanche	- 2,500 -	2,500
Lundi	- 2,900 -	2,900
	<u>- 66,200 -</u>	<u>63,208</u>
RECETTES		
Produits	54,000	52,908
Sponsoring/Donations	5,000	5,000
Merchandising	500	
	<u>59,500</u>	<u>57,908</u>
RESULTAT DE LA FETE A COUVRIR	- 6,700 -	5,300

Il est constaté que le déficit effectif est légèrement inférieur à celui qui était prévu par le budget. Ce déficit est largement couvert par les excédents de produits des années 2020, 2021 et 2022.

## 7 Présentation des comptes 2022

Notre trésorier, Mathew Thomson, présente les comptes 2022 (comptes d'exploitation et bilan).

Abbaye de la St-Jaques bilan au 31.12.2022					
Actif	2021	2022	Passif	2021	2022
Banques	124,251.15	116,301.14	Avances de fête	16,200.00	5,800.00
			Créanciers		165.00
			Autres passifs	-	
Débiteurs	2,623.00	35.00	Passifs transitoires	4,756.05	2,206.15
Stocks	10,529.57	7,891.13	Fortune inaliénable	43,424.50	49,893.00
Actifs transitoires	-				
Parts sociales Raiffeisen	5,000.00	5,000.00	Fortune au 1er janvier	74,318.61	78,023.17
			Résultat de l'exercice	3,704.56	-6,860.05
			Fortune au 31 décembre	78,023.17	71,163.12
<b>TOTAL</b>	<b>142,403.72</b>	<b>129,227.27</b>	<b>TOTAL</b>	<b>142,403.72</b>	<b>129,227.27</b>

Abbaye de la St-Jaques comptes d'exploitation 2022					
Charges	Cpte 2021	Cpte 2022	Produits	Cpte 2021	Cpte 2022
Assurance ECA	64.85	61.25	Cotisations	6,600.00	8,760.00
Frais du conseil	700.00	700.00			
Frais d'annonce décès	224.35	-	Produits divers	1,500.00	818.50
Cotisation Abbayes vaudoises	85.00	150.00	Intérêts sur avoirs	123.92	65.00
Frais tirs	616.00	404.00			
Frais assemblée de la FAV	100.00	45.00	Cantine inter-abbaye	836.41	-
Frais de port + frais de bureau + AG	741.30	233.90			
Autres charges	565.20	703.35			
Frais informatiques	-	1,739.95			
Tir inter-abbaye	1,751.60	397.00			
Frais de la fête	-	5,300.45			
Amortissements	504.00	456.00			
Frais bancaires	3.47	76.80			
Charges hors exploitation	-	6,456.50			
Impôts	-	-220.65			
<b>TOTAL</b>	<b>5,355.77</b>	<b>16,503.55</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9,060.33</b>	<b>9,643.50</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3,704.56</b>	<b>-6,860.05</b>			

Les comptes 2022 présentent des produits pour CHF 9'643.50 et des charges pour CHF 16 503.55. Il en résulte une perte de CHF 6'860.05. La fortune libre au 31.12.2022 est de CHF 71 163.12. La fortune inaliénable s'élève à CHF 49 893.00. Les fonds propres au 31.12.2022 s'élèvent à CHF 121'056.12.

## 8 Rapport de la Commission de vérification des comptes

Les vérificateurs sont Sophie Thury et Frédéric Nicola, et le suppléant est Stéphane Graf, excusé lors de la vérification des comptes.

La Saint-Jaquin Sophie Thury donne lecture du rapport de la commission.

La Commission relève que les comptes sont parfaitement tenus. Elle prie l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés et d'en donner décharge au trésorier Matthew Thomson, au Conseil ainsi qu'aux vérificateurs.

## 9 Adoption des comptes 2022 et décharge au Conseil

La discussion est ouverte. Une question est posée concernant les charges hors exploitation. Notre trésorier répond qu'il s'agit d'un alignement des comptes de la fortune inaliénable (comptabilité/banque), des finances d'entrée n'ayant pas été créditées sur le compte bancaire « fortune inaliénable » ces dernières années. Suite aux questions posées, une annexe relative aux écritures correctives passées à fin 2022 sera jointe au présent PV.

Les comptes 2022 ainsi que la décharge au trésorier, au Conseil et aux vérificateurs sont adoptés à main levée, à la majorité avec 2 abstentions.

L'Abbé-président adresse ses remerciements au trésorier.

## 10 Finance d'entrée

Le Conseil vous propose de maintenir la finance d'entrée arrêtée lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2011.

Thème	Article	Commentaires	Montant CHF
Finance d'entrée	19		120.00

Pour les enfants de Saint-Jaquins, la finance est fixée à CHF 60.00

Vote au sujet de la finance d'entrée : le statu quo est voté à main levée, à l'unanimité.

## 11 Admission de nouveaux membres / Démissions / Exclusions

Quatre candidats sont proposés à l'assemblée.

Candidat	Parrain	CH	Finance d'entrée CHF
Coralie Buchet née le 5 août 2005	Olivier Buchet	√	60.00 Articles 19/20
Audrey Mack née le 21 juin 1999	Chantal Pittet	√	120.00 Article 19
Sonia Thuégaz née le 8 juin 1974	Olivier Buchet	√	120.00 Article 19
Sébastien Thuégaz né 17.05.1969	Jean-Lucien Knigge	√	120.00 Article 19

L'Abbé-président donne lecture des articles 1, al.1 et 19 des statuts.

Après une courte présentation des candidats, ceux-ci sont priés de sortir pour permettre à l'assemblée de délibérer. Les quatre candidatures sont acceptées à main levée, à l'unanimité.

Après avoir prêté serment, les quatre nouveaux membres reçoivent la médaille et les statuts de notre confrérie.

## Décès

Nous devons malheureusement prendre congé d'un St-Jaquin décédé l'an dernier. Il s'agit de Heinz Utzinger, entré en 1997, décédé en février 2022.

## Démission

L'Abbé-président nous fait part de la démission reçue par le Conseil depuis la dernière AG :

- Jean-Charles Erlicz      entré à l'Abbaye en 1998

C'est avec regret que nous prenons acte de ce choix même si nous pouvons comprendre les circonstances qui ont conduit à cette décision.

Notre abbaye compte à ce jour 135 membres.

## Exclusions

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le non-paiement de la cotisation annuelle, sur une période couvrant deux fêtes, constitue un motif d'exclusion. Dans ce cas, l'assemblée générale décide de l'exclusion sur proposition du Conseil.

Malgré les différents rappels qui leur ont été envoyés, les Saint-Jaquins suivants n'ont pas payé leurs cotisations sur une période couvrant deux fêtes :

- Christophe Buclin
- Jean-Daniel Crottaz
- Philippe Giriens
- Jacques-François Thury

Le Conseil propose donc l'exclusion de ces membres. Les exclusions de ces quatre membres sont acceptées à la majorité avec 2 abstentions.

## 12 Programme des activités 2023

Notre confrérie participera à la prochaine Fête au village, qui aura lieu les vendredi 2 et samedi 3 juin 2023.

Nous tiendrons un stand devant le Prieuré. Un tir à la carabine sera organisé. Nos visiteurs pourront déguster la raclette.

Votre Conseil est à la recherche de bénévoles pour tenir le stand et servir la raclette durant la journée du samedi 3 juin ; merci de compléter le document qui vous a été envoyé avec la convocation.

## 13 Cotisation et avance de fête 2024

Durant les années sans fête, les charges ne peuvent être couvertes que par les cotisations, aussi votre Conseil propose de maintenir la cotisation annuelle à :

- Cotisation annuelle 2024 → 50.-

En ce qui concerne l'avance de fête, votre Conseil vous propose de la maintenir au niveau actuel, soit :

- Avance de Fête 2024 → CHF 70.-

Ces montants sont identiques depuis 2014 pour la cotisation annuelle et 2016 pour l'avance de fête

La parole n'est pas demandée.

La cotisation et l'avance de fête sont acceptées à l'unanimité.

#### **14 Election d'un nouveau banneret (hors Conseil)**

Après de nombreuses années de bons et loyaux services en qualité de banneret de notre confrérie, Jean-Marc Schlaeppli a souhaité remettre sa fonction, tout en restant membre du Conseil. Pour le remplacer, votre Conseil a contacté le Saint-Jaquin Stéphane Graf, lequel est candidat à la fonction de banneret, hors Conseil.

Robin Daiz présente la candidature de Stéphane Graf.

Conformément à l'article 17 de nos statuts, le banneret est nommé, pour quatre ans, par l'assemblée générale sur présentation du Conseil. Il est rééligible.

Robin Daiz se propose comme remplaçant dans les cas où les drapeaux des de l'Abbaye d'Etoy et d'Aubonne devraient sortir le même jour.

Stéphane Graf est élu à la fonction de banneret, pour une durée de quatre ans, à l'unanimité.

#### **Remerciements à un ancien membre du Conseil**

Votre Conseil a souhaité remercier de manière tangible notre ancien trésorier Ghislain Laville, qui a quitté le Conseil à fin janvier 2022 après cinq ans d'activité. Un cadeau lui est remis séance tenante.

#### **La composition du conseil est la suivante :**

	Elu en	Réélection
Vincent Bovet	2016	2024
Vincent Payot	2017	2025
Jean-Marc Schlaeppli	2017	2025
Antoine Magnollay	2018	2026
Robin Daiz	2020	2024
Thierry Simond	2020	2024
Matthwe Thomson	2022	2026

#### **15 Nomination de la Commission de vérification des comptes**

Sophie Thury est libérée. Grégory Knigge est nommé rapporteur, Cédric Delétra et Frédéric Nicola sont membres de la commission et Stéphane Graf 1<sup>er</sup> suppléant.

Sébastien Thuégaz se propose comme 2<sup>ème</sup> suppléant. Il est élu à l'unanimité, par acclamation.

#### **16 Informations relatives à la réglementation sur les armes et les munitions autorisée lors des tirs de l'Abbaye**

Notre Abbé-Président nous informe qu'à la suite de diverses interventions et questions, votre Conseil a souhaité clarifier la réglementation sur les armes et les munitions autorisées lors des tirs de l'Abbaye. Ce sujet a été abondamment discuté dans le cadre du Tir Inter-Abbeyes des Abbeyes de la Côte. Un groupe de travail a planché sur le sujet et l'Assemblée générale du Tir Inter-Abbeyes a adopté le « Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux », qui est un document officiel élaboré par l'armée suisse.

Votre Conseil a décidé d'adopter ce « Catalogue des moyens auxiliaires » tel quel, étant entendu qu'il est susceptible d'être modifié par les autorités fédérales, ceci pour tous les tirs organisés par notre Abbaye.

Ce document vous sera mis à disposition sur notre site Internet d'ici quelques jours.



Par ailleurs, votre Conseil a décidé que, pour tous les tirs organisés par notre Abbaye, les tireurs devront utiliser exclusivement la munition fournie par l'organisation.

Notre directeur des tirs Vincent Bovet donne quelques informations complémentaires sur le contenu du « Catalogue des moyens auxiliaires ».

## 17 Propositions individuelles

Le Conseil n'a pas reçu de propositions individuelles avant l'assemblée.

L'Abbé-président indique que les Saint-Jaquins ont la possibilité de commander des polos portant le logo de notre confrérie. Il indique par ailleurs que des verres à vin sont disponibles à la vente.

D'autre part, notre Abbé informe les membres que les magnifiques photos exposées dans la salle polyvalente lors de notre fête 2022 sont à vendre. Ces photos sont l'œuvre de Vincent Payot, membre du Conseil.

Roger Favre demande s'il y a des nouvelles concernant les photos officielles de l'Abbaye. Le conseil n'a pas encore décidé la manière dont elles seront diffusées.

André Pichonnaz trouve que la remise du drapeau n'a pas été faite correctement, car le drapeau aurait du passer des membres vers les rois puis aller chez l'Abbé-résident. Le Conseil prend note et « rectifiera le tir » pour la prochaine fête. André Pichonnaz est prêt à soutenir le Conseil.

Jean-Pierre Oppliger demande si on doit nommer le banneret remplaçant. Notre Abbé-Président répond que non (ce n'est pas prévu par nos statuts) ; c'est le Conseil qui gère les cas exceptionnels.

Stéphane Graf remercie l'assemblée de sa nomination en tant que banneret.

## 18 Lecture d'un ancien procès-verbal

Vincent Payot donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 janvier 1958, tenue sous la présidence de Monsieur Louis Giriens.

L'Abbé-président rappelle les dates importantes pour notre confrérie :

- |                                     |                                  |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| • Fête au village                   | vendredi 2 et samedi 3 juin 2023 |
| • Tir Inter-Abbayes                 | du 7 au 9 septembre 2023         |
| • Tir de clôture                    | samedi 28 octobre 2023           |
| • Assemblée générale ordinaire 2023 | vendredi 26 janvier 2024         |

L'assemblée est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

L'Abbé-président clôt l'assemblée à 21h36.

L'Abbé-président :

Le Greffier :

Thierry Simond

Antoine Magnollay

## **Annexe concernant les comptes**

Comme demandé par le Saint-Jaquin Ghislain Laville lors de l'AG, voici la liste des opérations de correction effectuées à fin 2022 :

1021 – Raiffeisen épargne / 1020 – Raiffeisen compte courant 1'920.00

8000 - Charges hors exploitation / 2801 - Fortune inaliénable 1'920.00

8000 - Charges hors exploitation / 2801 - Fortune inaliénable 4'536.50

### **Commentaires supplémentaires non communiqués lors de l'AG**

Le trésorier actuel, Matthew Thomson, admet que son analyse faite à la fin de 2022 n'était pas exacte à 100% en raison de nombreux facteurs.

Cela a conduit à ce que le deuxième journal cité ci-dessus ne soit pas correct, car la fortune inaliénable avait déjà été créditée correctement par le trésorier précédent. Ce journal, bien qu'incorrect, n'a pas eu d'effet négatif sur la trésorerie de l'Abbaye et a simplement augmenté la perte pour 2022, mais a aussi augmenté les réserves du même montant.

Le troisième journal, bien que correct du point de vue de l'équilibre entre la fortune inaliénable et le compte d'épargne, aurait dû voir son débit aller au compte de fortune libre dans le bilan. L'effet global a été de comptabiliser une perte dans les profits et pertes de l'année, mais celle-ci est de toute façon transférée aux fonds propres de la société.

Le trésorier actuel, présente ses excuses pour tout malentendu qui aurait pu se produire durant l'AG.

L'un des facteurs qui a compliqué les recherches a été le constat ultérieur qu'un don de Fr 5'000.- avait été crédité sur le compte d'épargne en 2019, sans autre ajustement. Ce montant était un don crédité à la comptabilité de la fête cette année-là, sans relation avec la fortune inaliénable.

Pour clore cette affaire, le Conseil a décidé de transférer les Fr 5'000.- du compte épargne vers le compte courant en 2023 et d'effectuer une régularisation de bilan entre fortune inaliénable et fortune libre pour le même montant.

Pour l'avenir, le Conseil a décidé de rendre le bilan plus clair l'année prochaine en divisant la trésorerie en deux comptes bancaires distincts à l'actif, à savoir le compte courant et le compte d'épargne. Du côté passif, une séparation aura lieu sur la ligne fortune, de sorte qu'il y aura désormais 2 lignes distinctes : fortune libre et fortune inaliénable. Ainsi, la situation sera 100 % plus claire pour les membres à l'avenir.

## Compte rendu de la fête du 306<sup>ème</sup> anniversaire de l'Abbaye de la St-Jaques d'Etoy les 13, 14 et 15 août 2022

Si les festivités ne commencent officiellement que dans une semaine, le samedi 6 août se tient la traditionnelle session de tirs avancés. Sorte de répétition générale pour le Conseil. Au bureau, on se réhabitue au système de gestion des tirs et des membres. Ce système informatique conçu par Mathieu Barbay fonctionne à merveille. Il permet une gestion efficace de la vente des passes et des carnets de fête. Et ce n'est pas notre directeur des tirs qui s'en plaindra, le programme est d'une redoutable efficacité dans la production des classements.

Nouveauté cette année, le bureau occupe toute la buvette du stand et la buvette de la fête est située sous la cantine de la commune à l'extérieur. A midi, notre cantinier nous livre un excellent repas qui permet aux moniteurs et aux secrétaires de reprendre des forces pour l'après-midi. Ce ne sont pas moins de 36 repas qui sont servis.

Il faut croire que la journée est favorable aux performances car en fin d'après-midi c'est Olivier Buchet avec un 100 appuyé d'un 99, d'un 96, d'un 95 d'un 94 et d'un 90 qui est premier roi. Le deuxième roi est Louis-Daniel Martin avec une belle addition de 460. Ils peuvent déjà presque préparer les bricelets.

Pour le Conseil, le bilan est positif : environ 40 tireurs ont participé à nos joutes ce samedi et tout a bien fonctionné. Au niveau du stand, nous sommes fin prêts pour la fête. Pour le reste il y a encore bien à faire au cours de cette dernière semaine.

Le samedi 13 août, c'est à 6 heures tapante que nous nous faisons réveiller par la diane de la fanfare municipale d'Etoy. Ce réveil matinal permet à 67 St-Jaquins d'être à l'heure pour notre assemblée générale à 8 heures au stand d'Etoy. Notre Abbé-président mène la séance de main de maître sous la cantine à l'extérieur. Malgré le vent et la relative fraîcheur, tout le monde est heureux d'être là. Notre doyen Richard Thury nous fait l'honneur de sa présence. Il participera d'ailleurs à tous les banquets et c'est pour votre comité une grande fierté. Non sans avoir répété les consignes de tenues durant la fête et de sécurité durant les tirs, notre Abbé-président conclut l'assemblée juste avant 9 heures. Les joutes sportives peuvent commencer !

Durant toute la journée la buvette de désempli pas ! Malgré l'engagement de tous les tireurs, en fin de journée, les rois n'ont pas changé. Olivier Buchet est premier Roi de la fête et Louis-Daniel Martin est deuxième Roi.

En fin de journée, les résultats de tous les tirs sont annoncés sur notre place, la place de la St-Jaques. Olivier Buchet rafle presque tous les challenges, il lui faudra certainement une nouvelle étagère pour les stocker jusqu'à la prochaine fête. L'occasion également de découvrir les rois junior Anthony Rojard et Sandra Buchet, vous avez dit tradition familiale ? Tous les tirs ? Non, il manque encore les résultats des Rois de la fête 2022, le suspense commence à monter.

Pour la fin de la journée, nous nous retrouvons sur la place de fête pour le casse-croute suivi d'un magnifique concert du groupe Captiv.

Dimanche matin, le rassemblement des St-Jaquins sur la place de la St-Jaques est plus ou moins difficile suivant le soutien apporté à la tonnelle de la Jeunesse le samedi soir. Mais tout le monde est là sur son 31. Nous assistons au culte conduit par notre Diacre Sonia Thuégaz qui nous offre un beau culte et un message en accord avec les valeurs de notre confrérie.

Le couronnement des rois suit le culte. C'est au garde à vous que les St-Jaquins accueillent leur drapeau et les reines et demoiselles d'honneurs Coralie Buchet, Alyx Dammköhler, Ely Favre, Ciana Favre, Kelly Frigo-Mosca, Océane Gex, Audrey Mack et Laura Regamey.

Malgré la météo incertaine, un nombreux public assiste au couronnement de Rois Olivier Buchet et Louis-Daniel Martin, accompagné de la Fanfare d'Etoy. Notre Abbé Président couronne également les rois juniors Anthony Rojard et Sandra Buchet. La cérémonie est bien menée et nous permet d'être à

l'heure à l'apéro qui suit sur la place de fête. Ce fût l'occasion pour tous les convives de profiter du soleil et de la vue.

À notre entrée dans la salle, nous découvrons la superbe décoration aux couleurs de la Suisse. Celle-ci est l'œuvre de Jean-Marc Schlaeppli accompagné de Michèle Schlaeppli, Chantal et Vincent Payot, Roger et Sylviane Demont, Chantal Rochat, Sophie Thury, Ghislaine Flury, Dominique Fernandez, Lise Guignard, Olivier, Alexandre et Coralie Buchet, Robin Daiz et sa compagne Belinda, Domingo Olaya, Rosangela Buchet, Thierry Simond, Thérèse Regamey et bien sûr les reines et demoiselles d'honneur. Une magnifique réussite !

Le banquet qui suit est excellent, notre cantinier Les Marmitons du Terroir, son équipe et la Jeunesse d'Etoy sont d'une redoutable efficacité. La langue est divine ! La partie officielle est dirigée magnifiquement par Sophie Thury. Notre Abbé Président Thierry Simond, la diacre Sonia Thuégaz, notre syndic José Manuel Fernandez, notre Préfet et St-Jaquin Boris Cuanoud, le Colonel Pierre de Goumoens, et le Conseiller National Laurent Wehrli se succèdent sur la scène.

Suite au banquet, il est l'heure de couronner les rois de la fête 2022. C'est Marc Bolomey et Julien Favre qui se sont approchés le plus de 1716 divisé par 20 à l'addition des 10 coups !

Le cortège pour les verrées chez les rois, nous amène tout d'abord chez Olivier Buchet, pour une belle verrée. Je pense qu'il pourrait presque investir dans une cantine comme nous venons chez lui à chaque fête ! Louis-Daniel Martin a organisé sa verrée sur la place St-Jaques. Ici aussi c'est impeccable et les bricelets sont excellents. Jean-Luc Buchet et son tracteur offre aux moins vaillants d'entre nous une alternative à la marche.

La soirée sur la place de fête est accompagnée du groupe Flashnight et de la tonnelle de la Jeunesse. Le Conseil accompagne la fermeture de cette dernière tard dans la nuit.

Le lundi, c'est la journée des familles. Dès 11 heures ce sont les enfants qui sont à l'honneur avec une heure de carrousels et auto-tamponneuse gratuits. Vient ensuite le banquet du lundi et ses traditionnels vol-au-vent ! La partie familiale du lundi est présidée par Grégoire Magnollay. Il convie sur la scène tour à tour notre Lieutenant d'Abbé Jean-Marc Schlaeppli, le Député Nicolas Suter, la Conseillère d'Etat Isabelle Moret et les St-Jaquins Christelle Meyer-Rochat et Marc Bolomey pour le Toast aux Dames et aux Messieurs. Ces derniers nous offre un spectacle qui restera non seulement comme le premier toast commun, mais surtout comme une magnifique prestation.

Le cortège du lundi se déroule sous un magnifique soleil. L'occasion d'aller tout d'abord chez Marc Bolomey pour la verrée offerte par ce dernier et Julien Favre.

Le cortège nous emmène ensuite chez notre Abbé pour la remise du drapeau. Ce moment est rempli d'émotion car il marque le début de la fin de la fête !

Le gigantesque picoulet sur l'esplanade de la salle polyvalente nous rassemble encore une fois avant le repas du soir !

La soirée est animée par le groupe Flashnight. La tonnelle de la Jeunesse est à nouveau le lieu de rassemblement de toutes les pédzes.

Mardi c'est à 8h30 tapante que plus de 40 personnes se retrouvent pour les rangements. Fatigués mais contents et efficaces, nous venons rapidement à bout de la tâche. Ceci presque sans rien casser.

Vers 12h30, nous sommes 35 pour le repas offert par notre cantinier.

C'est ainsi que s'est déroulé notre 306<sup>ème</sup> anniversaire, sous la houlette du Conseil :

Thierry Simond – Abbé-président  
Jean-Marc Schlaeppli - Lieutenant d'Abbé  
Vincent Bovet  
Robin Daiz  
Vincent Payot  
Matthew Thomson

Antoine Magnollay

Vive la St-Jaques et à dans 3 ans !

Antoine Magnollay Greffier